



Absentéisme record à Réunion La 1^{ère}

Un absentéisme élevé et durable : 5261 jours d'absences au total en 2025 ! Les compteurs sont dans le rouge. Une tendance lourde depuis 3 ans avec un fort décrochage depuis 2024 et qui perdure en 2025 et 2026.

L'assurance Maladie Réunion (CGSS) vient d'épingler Réunion.1. Au lieu de donner une amende financière, un « cursus » [RPS](#) a été mis en place avec un suivi en CSE et une obligation de résultat pour la direction.

Le niveau d'absence est deux fois plus élevé chez les journalistes que chez les PTA malgré le fait que la population journaliste ne représente que 30 % de l'effectif total. **A Réunion.1, le taux d'absentéisme est passé de 8 à 6% chez les PTA et de 8 à 12% chez les journalistes. Avec un décrochage aussi sévère, l'absentéisme élevé a un impact sur les conditions de travail de la rédaction et entraîne une offre dégradée.**

L'arrêt maladie courte durée est le motif principal des absences santé (80%).

L'accident de travail est aussi en explosion (multiplié par 6) et en lien avec les RPS.

Comme les remplacements sont insuffisants, **l'effectif disponible est inférieur à l'effectif théorique**, cela engendre des tensions, une surcharge de travail et un rythme élevé.

Parmi les élus du CSE, une référente RPS s'est portée volontaire. L'accompagnement en formation sera fait par la CGSS (*direction, RH et la référent RPS*). Une lettre de mission est en cours d'élaboration avec l'accord du CSE.

À qui la faute ?

Pour la **CGT**, dans la grande majorité des cas, l'absentéisme est lié à des situations de risques psychosociaux. Les facteurs de risque sont connus. Ils sont induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation du travail.

La directrice régionale et les chefs de service devront se remettre en cause et aborder les sujets de fond : intensité et temps de travail, exigences émotionnelles, autonomie insuffisante, rapports sociaux dégradés, conflits de valeurs, insécurité de la situation.

Cette année, on aura donc tout essayé COPIL QVCT, parcours RPS. Depuis 10 ans, combien de rapports d'expertises ? Combien d'enquêtes internes ? Combien de préconisations SSCT non suivies ? Les managers sont tous sensibilisés, tous formés. Il n'y a plus d'excuses !

Mais on le redit haut et fort : **la santé des salariés n'est pas négociable à coup de pansements. La direction devra assumer toute la responsabilité de cette situation car elle est garante de la santé mentale et physique de chaque salarié sans exception.**

Saint-Denis, le 5 octobre 2026